



## Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 13/12/2016

### PRESENTS :

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
membre	Gandjean	Marc	
<del>1er sup.</del>	<del>Huet</del>	<del>Auguste</del>	<del>Excusé</del>
membre	Amory	Bruno	
<del>1er sup.</del>	<del>Léonard</del>	<del>Willy</del>	
membre	Massard	Jean-Marie	
<del>1er sup.</del>	<del>Tourteau</del>	<del>Isabelle</del>	
membre	Creppe	François	
<del>1er sup.</del>	<del>Caprasse</del>	<del>Brigitte</del>	
membre	Schröder	Diane	
<del>1er sup.</del>	<del>Neysen</del>	<del>Antoine</del>	
<del>2è sup.</del>	<del>Jacoby</del>	<del>Sebastien</del>	
membre	George	Amélie	
<del>1er sup.</del>	<del>Bissen</del>	<del>Bernard</del>	
<del>2è sup.</del>	<del>Melchior</del>	<del>Jean-Louis</del>	
membre	Portzenheim	Didier	Excusé
<del>1er sup.</del>	<del>Dechène</del>	<del>Marc</del>	
<del>2è sup.</del>	<del>Monvoisin</del>	<del>Pierre</del>	

Fonction	Nom	Prénom	Rem.
<del>membre</del>	<del>Andrieu</del>	<del>Guy</del>	<del>Démission</del>
membre	Wangen	Jean-Michel	
<del>2è sup.</del>	<del>Moutschen</del>	<del>Benoit</del>	
membre	Everbecq	Thérèse	
<del>1er sup.</del>	<del>Meunier</del>	<del>Michel</del>	
membre	Hennuy	Marc	
<del>1er sup.</del>	<del>Haan</del>	<del>Michel</del>	
membre	Neve	Michel	
<del>1er sup.</del>	<del>Louis</del>	<del>Cédric</del>	
membre	Gobeaux	Frédéric	Démission
membre	Tourteau	Claude	
président	Syne	José	
<del>éch.urb.</del>	<del>Lejeune</del>	<del>Jules</del>	
employée	Ralet	Noémie	

Invités : /

La CCATM,

**Le président ouvre la séance à 20h00.**

### **(1) Schéma de structure communal - AVIS OFFICIEL DE LA CCATM**

Vu le schéma de structure communal version aout 2016;

Vu la décision du Conseil Communal du 15 septembre 2016 adoptant provisoirement le schéma de structure communal (version aout 2016);

Considérant la présentation du Bureau Agora en séance du Conseil Communal du 15 septembre 2016, auquel les membres de la CCATM étaient invités à assister;

Vu l'article 17§3 du CWATUPE;

Considérant les remarques formulées par les membres de la CCATM en séance du 20 septembre 2016 suite à la présentation:

GOUVY:

- Absence de liaison piétonne entre le Pôle Bois et le centre de GOUVY.
- Mettre à jour les voiries du Pôle Bois.

MONTLEBAN:

- Mettre en priorité 1 l'effet de porte sur la traversée du village
- Si le but de la future liaison autoroutière est bien de relier les deux autoroutes, le contournement de Baclain- Montleban doit poursuivre vers Sommerain pour aller vers la bretelle autoroutière des Cheras et non pas remonter vers la route de Dinez qui ne mène à aucune bretelle autoroutière.

BACLAIN:

- Prévoir un effet de porte vers Montleban et vers Courtil en priorité 1.

BEHO:

- Prévoir un effet de porte vers Deiffelt et vers Gouvy (après la Boucherie de Vincent Laurent).

BOVIGNY:

- Prévoir un effet de porte au niveau de la route qui va vers Rogery et de la route qui va vers Honvelez.

COURTIL:

- Prévoir un effet de porte vers le Pôle Bois.
- Revoir la priorité de la ZACC n°5 (activité agricole déjà présente sur le site).

CHERAIN / VAUX:

- Renseigner les effets de porte en priorité 1.
- Prévoir de nouvelles zones urbanisables entre les tentacules via une modification du plan de secteur afin de densifier le centre du village.

CIERREUX:

- Retirer la zone A5.

HALCONREUX:

- Prévoir un rond-point sur la route vers Gouvy-Sterpigny.
- Prévoir des effets de porte.

HONVELEZ:

- Prévoir un effet de porte avant le terrain de football.
- Étendre le périmètre avec mixité à conserver/ à renforcer jusqu'au terrain de foot et à la zone agricole en face.

LANGLIRE:

- Prévoir un effet de porte vers Ottré.

LIMERLE:

- Prévoir un effet de porte devant le Garage Moto Kaiser et vers Steinbach.
- Supprimer l'effet de porte vers la Baraque Dupont.

LOMREE:

- Prévoir un effet de porte au sud.

OURTHE / WATHERMAL:

- Prévoir un effet de porte vers Gouvy.

ROGERY:

- Prévoir une porte vers Cierreux.

STEINBACH:

- Prévoir un effet de porte vers Limerlé (au niveau de la Menuiserie Léonard).

STERPIGNY:

- Prévoir un effet de porte vers Gouvy (devant la ferme Madelone) et vers Cherain (devant la chapelle).

## **DECIDE**

**Article 1er:** d'émettre un avis favorable sur le principe général du schéma de structure communal.

**Article 2:** d'émettre un avis défavorable sur les pôles secondaires renseignés dans le document.

**Article 3:** d'émettre un avis défavorable sur les zones différées et leur mise en oeuvre.

**Article 4:** de demander au collège que l'avis de la CCATM soit sollicité lorsqu'une demande de permis d'urbanisme déroge au schéma de structure.

## **(2) Divers/Questions d'actualité**

### **PREND ACTE**

- Avis de la CCATM:

Lorsque les membres de la CCATM remettent un avis sur une demande de permis d'urbanisme, ils souhaiteraient être informés de la décision final du collège.

- Gare de Gouvy:

Suite aux travaux de démolition, les membres de la CCATM souhaiteraient être informés des intentions d'Infrabel et de la SNCB à la gare de Gouvy.

- Panneaux de signalisation:

Michel NEVE a transmis ses suggestions quant à l'emplacement de nouveaux de panneaux directionnels avec les noms des villages et/ou zonings et/ou autoroutes et l'indication des emplacements aux carrefours retenus.

Chaque membre de la CCATM est invité à faire de même pour son/ses village(s) .

- Dénomination des rues et numérotation des habitations:

Les membres de la CCATM souhaiteraient savoir où en est ce dossier.

**Le président clôture la séance à 21h25.**

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne